



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

Réunion d'information

Evolution de la procédure de VAE

Mot d'introduction



Baptiste FAROCHE

Directeur IEFF



Emmanuel VANDENBULCKE

CTN DTN

Demande de VAE - Procédure

1

Recevabilité

Dépôt d'un dossier de recevabilité par le candidat en respectant le CERFA

1 seul dossier par année civile

2

Décision recevabilité

Dans les deux mois suivants le dépôt du dossier complet

Valable à vie sauf changement profond de référentiel (ex. BMF)

3

Dossier de validation

Rédaction du dossier de validation par le candidat

Le candidat peut ne viser qu'un seul ou plusieurs Blocs du diplôme

4

Entretien

Entretien par un jury de deux personnes formées à la lecture de dossier VAE

Mise en situation réelle ou reconstituée possible

5

Jury final

Attribution ou non du diplôme ou d'un Bloc dans un délai de 3 mois après le dépôt du dossier de validation

Le jury transmet sa décision dans les 15 jours suivants sa tenue



Accompagnement possible



Evolutions réglementaires

► Dossier de **recevabilité**

- Être âgé de 18 ans révolus
- Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1
- Justifier que les activités précédemment exercées sont suffisamment adéquates avec le référentiel de la certification
- L'IR2F apporte une réponse dans un délai de 2 mois
- **Suppression de la notion de volume horaire minimal** (général et arbitrage)

► Dossier de **validation**

- Le candidat dépose sa partie 2 auprès de l'IR2F
- Deux lecteurs traitent la partie 2 et organisent un entretien avec le candidat
- Le jury **plénier** se réunit dans un délai de 3 mois pour apporter une réponse définitive sur l'obtention du diplôme ou d'un Bloc
- La réponse du jury plénier doit se faire 15 jours après sa tenue
- **Suppression de la date limite du 31 janvier**

Evolution des documents

- ▶ Dossier de **recevabilité**
 - ❑ Le format du dossier de recevabilité n'évolue pas
 - ❑ La **notice VAE** a été mise à jour
- ▶ Dossier de **validation**
 - ❑ Le format du dossier de validation **évolue**
 - ❑ Le dossier se composera de **sous-dossiers par Bloc**
 - ❑ Chaque sous-dossier permet au candidat de **présenter et d'analyser** les **actions** mises en place permettant de prouver l'acquisition des **compétences** nécessaires aux **activités** du Bloc
- ▶ Formulaire d'accompagnement
 - ❑ Le formulaire d'accompagnement a été **mis à jour** à la marge

Analyser la recevabilité

CONFIDENTIEL

Décret VAE 27 décembre 2023 « L'examen de la recevabilité consiste à vérifier le caractère suffisamment adéquat des **activités** précédemment exercées par le candidat, **des formations** qu'il a suivies et des **blocs de compétences** dont il a obtenu la validation, ou dont il est susceptible de l'obtenir à l'issue d'une formation en cours, avec le référentiel de la certification visée, ainsi que le respect des conditions particulières fixées par ce référentiel »



	BMF	BEF
ACTIVITES	Une expérience de participation ou d'animation d'un projet associatif ou sportif Et Une expérience d'éducateur principal d'une équipe U5 à Seniors	Une expérience de coordination d'un projet sportif Et Une expérience d'entraîneur principal d'une équipe de U14 à Seniors de niveau régional minimum
FORMATIONS	BPJEPS L2 STAPS Et Une expérience d'éducateur principal d'une équipe de U5 à Seniors	DEJEPS « perfectionnement sportif » L3 Staps « entraînement » Et Une expérience d'entraîneur principal d'une équipe de U14 à Seniors de niveau régional minimum

Le nouveau dossier de validation

ETAPE 2 : DESCRIPTION ET ANALYSE

à partir de la p.17

Cette deuxième étape constitue la partie la plus importante du dossier VAE. Elle doit permettre au jury d'évaluer si le candidat a bien acquis au travers de son expérience les compétences du diplôme visé.

Vous devez rédiger, pour chaque Bloc du diplôme visé, un sous-dossier structuré et cohérent, comportant la description puis l'analyse détaillée d'un ensemble d'actions et tâches réalisées démontrant vos compétences.

Exemple pour le BMF :

Bloc 1 : Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF

- *Activité 1 : Développement de projets*
 - *Compétence 1 : Concevoir un projet, en lien avec sa hiérarchie, en établissant un diagnostic de l'existant et un plan d'actions, afin de contribuer au développement de la vie associative, sportive ou éducative du club ou de la structure labellisée FFF*
 - *Compétence 2 : Mettre en œuvre les actions du projet, en lien avec les dirigeants du club, les partenaires institutionnels et/ou les adhérents, pour*

- **Décrire/prescrire et Analyser** les expériences et démontrer qu'elles sont sources de **compétences professionnelles** en lien avec celles décrites dans le référentiel précité
- UN BLOC = UN SOUS-DOSSIER

⇒ Vous décrierez et analyserez un ensemble d'actions dont vous présumez qu'elles illustrent les compétences nécessaires à la réalisation des activités du Bloc.

Analyser le dossier de validation

FORMER LES LECTEURS VAE (INDISPENSABLE) POUR :

- HARMONISER LES PRATIQUES
- COMPRENDRE LE RÔLE DE JURY

- L'analyse porte :
 - sur **l'ensemble des actions décrites** par le candidat dans ses sous-dossiers (1 par bloc), qu'elles soient issues de son expérience professionnelle, sociale, personnelle ou de la formation.
- Se référer au référentiel de certification pour :
 - Rechercher les preuves de ...l'expérience, de la capacité à être compétent, des aptitudes à...
 - PREUVES DIRECTES
 - PREUVES INDIRECTES

Exemple pour le BMF :

Bloc 1 : Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF

- **Activité 1 : Développement de projets**
 - **Compétence 1 : Concevoir un projet, en lien avec sa hiérarchie, en établissant un diagnostic de l'existant et un plan d'actions, afin de contribuer au développement de la vie associative, sportive ou éducative du club ou de la structure labellisée FFF**
 - **Compétence 2 : Mettre en œuvre les actions du projet, en lien avec les dirigeants du club, les partenaires institutionnels et/ou les adhérents, pour**

Le candidat (*) présente le projet conçu, de manière structurée :

- il précise comment il a réalisé le diagnostic de l'existant, et ses conclusions.
- il explicite le plan d'actions élaboré en fonction des résultats attendus.
- il justifie la cohérence du projet avec la vie du club ou de la structure labellisée FFF.
- il présente les obligations réglementaires et de sécurité pris en compte dans le cadre du projet.

Le candidat démontre qu'il a mis en œuvre le projet conçu, en lien avec ses parties prenantes du projet :

- il explicite le rôle tenu par ses dirigeants, et/ou les adhérents du club.
- il précise les partenaires institutionnels du projet et la manière dont ils ont été associés au projet.
- il précise le public cible du projet, et si parmi celui-ci certaines situations de handicap étaient identifiées.
- il illustre en quoi le projet est en adéquation avec le public visé, notamment celui rencontrant des situations de handicap éventuelles.

Le candidat propose un regard critique sur le projet conçu, en exposant les résultats de son évaluation :

- il présente le bilan quantitatif de l'action.
- il explicite le bilan qualitatif de l'action.
- il précise quels enseignements il en tire pour proposer des évolutions du plan d'actions de sa structure.

Tarifs et accompagnement

	BMF	BEF	Accompagnement
Frais de dossier	100 €	100 €	
Dossier de recevabilité	100 €	100 €	90€ par heure 12 heures max
Dossier de validation	300 €	800 €	
Coût total	De 200 à 500 €	De 200 à 1000 €	1080€

► **Financements possibles**

- Dossier de validation : FAFA Formation / Pôle Emploi
- Accompagnement VAE : FAFA Formation / CPF / Pôle Emploi / OPCO

Si vous n'avez aucun dossier d'accompagnement d'un candidat à la VAE = perte du certificat Qualiopi sur l'accompagnement VAE

Les tarifs VAE et d'accompagnement pourraient évoluer à partir de la saison 2025/26 en fonction du CSEF de février 2025

Conséquences sur l'activité des IR2F

- ▶ Organisation des jurys et édition des diplômes :
 - Organiser des jurys régulièrement au sein des IR2F pour couvrir les trois mois
 - Edition des diplômes et gestion YParéo : même procédure qu'actuellement
- ➔ La plateforme France VAE est actuellement en stand-by : pas d'intégration des diplômes FFF à court terme

Calendrier jury VAE - Exemple

1^{er} jury : 15 octobre

2^{ème} jury : 15

janvier

3^{ème} jury : 15 avril

4^{ème} jury : 15 juillet

**➔ Un jury tous les
trois mois à adapter**



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

CONTACT

vchevalier@fff.fr

evandenbulcke@fff.fr